

Département de
La Mayenne

Arrondissement de
Mayenne

Canton de Gorrion

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 02 mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Absents : 00
Exclus : //

Etaient présents : M. RENARD Jonathan, M. ADAM Hervé, Mme FOUCAULT Sandra, M. LOUAISIL Mickaël, Mme MANCEAU Brigitte, M. MONTEBAULT Sébastien, Mme BOITTIN Annick, Mme LERAY Amélie, Mme DOUDARD Patricia, M. BOITTIN Didier, M. BOITTIN Didier a été nommé(e) secrétaire de séance.

Date de la convocation : **24/02/2021**

Le Maire certifie que le compte-rendu de ce Conseil Municipal a été affiché à la porte de la mairie le :

Travaux 19 Rue de Bretagne

La commune souhaite rénover l'immeuble situé 19 Rue de Bretagne à La Tannière.

A cet effet, elle a lancé une consultation auprès de 4 architectes pour obtenir leur taux d'honoraires, sur la base d'un budget prévisionnel de travaux de 200 000 €HT.

- une personne n'a pas répondu, deux autres négativement ; reste un architecte intéressé par le projet ; il s'agit de Monsieur BOULAND, architecte DPLG de Flers qui propose ses services pour un taux de 8,50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir Monsieur BOULAND et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches pour la rénovation de l'immeuble.

Subventions communales 2021

Chaque conseiller a reçu le tableau des subventions antérieurement accordées à chaque association ; M. le Maire présente les demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide les demandes suivantes et décide d'inscrire ces sommes au budget primitif 2021.

ASSOCIATION	SUBV. ACCORDEE
Chasse Montaudin	150
Pêche Futaie	60
AFN Saint Berthevin-la-Tannière	100
Association des jeunes	500
Pompiers Larchamp	100
GDON	100
MFR Fougères	50
Chambre des métiers et artisanat 53	100
SPA (=0,34 x 323 hab)	110
Secours catholique	70
TOTAL (Art. 6574) €	1340

Adressage communal corrections

Le cadastre a fait part de modifications à apporter à la délibération n° 2021_05b, à savoir :

- supprimer la colonne 3 (code Rivoli) des lieuxdits à annuler et à créer,
- supprimer la ligne Les Saules – Rue de Bretagne (lieudit à annuler) ; car « informatiquement, un lieu-dit ne peut être annulé et remplacé par un nom de rue : la ligne LES SAULES annulée et remplacée par rue de Bretagne est à enlever de la délibération »
- supprimer les lignes MontClair et La Coudre (lieuxdits à créer) ; car « Les lieux-dits "MONTCLAIR" et "LA COUDRE" sont déjà créés ».

Entrée dans le domaine public communal

Suite aux travaux réalisés à Bel Air, et la mise en circulation du nouveau chemin rural, il convient de sortir l'ancienne superficie du domaine public communal pour une valeur de 6 a 76 ca et d'intégrer le nouveau chemin pour la superficie de 8 a 99 ca.

La Billeterie

Lors de la vente LACEY Donald à Mme VERGER Véronique, l'acquéreur a constaté que la modification parcellaire cadastrale n° 186 L du 02/07/1991 pour changement de limite de propriété n'a jusque là pas été enregistrée.

Le 27 juillet 2020, à la demande de Mme VERGER, le cabinet Kaligéo a procédé à un bornage dans le cadre de la régularisation foncière de l'emprise du chemin rural, 2 bornes ont été posées.

Après cet exposé, le conseil municipal autorise la régularisation dudit chemin rural selon les modifications proposées et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire y compris l'acte administratif à intervenir.

Situation actuelle Parcelle C n° 39 superficie 5470 m²

Situation nouvelle création parcelle X cédé à la commune pour 104 m²

création parcelle X conservé par Mme Verger pour 5366 m²

création parcelle X cédé par la commune à Mme Verger pour 300 m²



Travaux du bourg : avenant

Monsieur le Maire et Monsieur Adam évoquent les travaux du bourg ; Monsieur le Maire a été saisi par l'entreprise PIGEON TP de plus et moins-values à intervenir sur le chantier :

- ainsi les plus-values s'élèveraient à	12 023.92 € HT
- les moins-values à	7 335.50 € HT
- intervention « amiante » plus-value	9 045.00 € HT
Soit un total de	13 733.42 € HT
TTC de	16 480.10 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant de travaux.

Admission en non-valeur budget assainissement

Monsieur le Maire présente une demande d'admission de dettes en non-valeur sur le budget assainissement puisque le trésorier n'a pu procéder au recouvrement de la créance de :

- Monsieur RUDD Bernard, pour un montant de 184.89 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal admet en non-valeur la demande présentée et s'engage à l'inscrire au BP assainissement 2021

Redevance occupation du domaine public ORANGE

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal compte tenu du montant plafond de la redevance pour occupation du domaine public routier au titre de l'année 2020 de solliciter :

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré charge de l'exécution de la présente délibération M. Le Maire et M. le Trésorier, chacun en ce qui le concerne

	Artère en €/km		Armoire en m ²
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	41,26	55,02	27,51
Saint Berthevin -la-Tannière	0,561	25,903	1,55
S/Total	23,15	1425,18	42,65
Total		1490,98	

Radar pédagogique

La commune n'a toujours pas reçu les résultats des mesures réalisées à l'automne 2020. Un vote à main levée est néanmoins réalisé pour connaître l'intérêt de chacun pour ou contre la pose d'un tel appareil :

Résultat du vote = 7 contre / 4 pour – Sujet reporté

Monsieur le Maire indique que les cerisiers situés sur le terrain 19 rue de Bretagne seraient à abattre pour la réalisation des futurs travaux → OK
Après discussion le repas destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus dans l'année, initialement prévu le 13 mars, est reporté à l'automne selon les futures indications gouvernementales.

Pour extrait conforme

L.LAGOUTTE	H. ADAM	J. RENARD
S. FOUCAULT	M. LOUAISIL	B. MANCEAU
S. MONTEBAULT	A. BOITTIN	A. LERAY
P. DOUDARD	D. BOITTIN	